

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 13 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize mai 2022, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 07 mai 2022 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal et des mariages sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS : Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Fabrice RODDIER, Gérard COULAUD, Nicolas GENDRE, Monique GORCE, Lydie TOTAIN, Christophe MENDES, Patrick TURLAN.

ABSENTS EXCUSES : Delphine BARGIBAUX donne pouvoir à Grégory VILLAFRANCA, Monique DURAND donne pouvoir à Christian BLANCHARD, Hassan FENEYROL donne pouvoir à Christophe MENDES, Thierry BASSEUX donne pouvoir à Patrick TURLAN, Alain MAUBLANT donne pouvoir à Monique GORCE et Baptiste BARDET (pas de pouvoir).

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie TOTAIN

N°2022/10 : Décision modificative

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune doit mettre en concordance l'état de la dette Hélios avec la Trésorerie. En effet, le montant de 7000€ concernant le refinancement de l'emprunt CEPAL aurait dû être intégré au montant de l'emprunt.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

- 7 000€ au compte 022 – Dépenses Imprévues Fonctionnement
- + 7 000€ au compte 6688-042 – Autres

N°2022/11 : Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants.

Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Vu l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint-Laure afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage en Mairie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Rapport du Maire

Monsieur le Maire indique que l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Ignat/Surat/Saint-Laure organise son repas champêtre le samedi 11 juin prochain à Saint-Ignat. Par ailleurs, il indique qu'un dépôt de gerbe aura lieu au monument aux morts le dimanche 5 juin à 11h00.

Un point d'information est fait sur l'accueil des déplacés Ukrainiens. Il précise que le site de l'ancien EHPAD d'Ennezat est mis en sommeil pour le moment.

Monsieur le Maire explique que le Président du SDIS a adressé un courrier à tous les Maires du Département au sujet de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Analyse de Couverture des Risques. Il ajoute qu'il n'a pas de nouvelles informations à ce jour en ce qui concerne le CPI de notre secteur.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il a participé au dernier conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement de RLV le 3 mai dernier. Il indique qu'il a été question des modes de gestion des services.

Il explique que suite à une négociation avec les communes du secteur d'Ennezat, Surat, Saint-Ignat, Saint-Laure, la commune bénéficiera de l'intervention de l'entreprise AES pour le fauchage des accotements et la tailles des haies à des prix attractifs.

Le SBA a transmis un courrier du territoire de RLV afin de les informer du projet de modification de la fréquence de collecte pour les ordures ménagères. En effet, à compter du 1er janvier 2023, les ordures ménagères seront collectées tous les 15 jours comme les déchets recyclables. Ces collectes seront organisées en alternance, 1 semaine déchets ménagers, 1 semaine déchets recyclables.

Monsieur le Maire rappelle que la Ligue contre le cancer organise un concert à l'église samedi 14 mai. Il indique également qu'une conférence sur les sites Casadéens organisée par le Pays d'art et d'histoire de Riom en partenariat avec l'association Saint-Laure, mémoire et patrimoine aura lieu le samedi 21 mai à 15 heures à l'Eglise.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD – 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD indique que les travaux de reconstruction du mur endommagé devant la maison de vigne ont été réalisés et qu'ils sont satisfaisants.

Il indique que la corvée pour l'entretien du chemin de la Croix Blanche avec les agriculteurs s'est tenue le mercredi 11 mai. Un repas a été offert le midi aux agriculteurs à Entraigues. La prise en charge de ce repas a été assurée par l'amicale des élus. Ainsi ce sont 600 tonnes de graviers qui ont été écartées. Il précise qu'il restera 200 tonnes à prélever. L'entreprise Parra de Limons interviendra pour remettre en forme ce chemin avec une niveleuse et ensuite pour le cylindrer au prix de 1 500 € HT du kilomètre.

Christian BLANCHARD fait part de sa participation à une réunion avec les services de Clermont Métropole au sujet de l'épandage des boues par les agriculteurs.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 2^{ème} Adjoint :

Fabrice RODDIER explique que suite aux discussions précédentes sur le SDIS, la cotisation versée pour 2022 représente 13 800 €, soit environ 3% du budget.

Suite à l'annonce de l'absence de financement pour la reconduction du contrat de Kevin PLAZZA en PEC, une réclamation par mail a été adressée à Pôle Emploi qui a étudié la situation. La réclamation pourrait faire l'objet d'une étude par la Direction Régionale pour 6 mois complémentaires du fait que la commune se soit engagée dans des actions de formation pour Kevin. Cependant, Kevin n'a plus la possibilité de se déplacer à Saint-Laure et aurait trouvé un emploi pour la rentrée sur Riom. Cette négociation avec Pôle Emploi est valable uniquement dans le cadre de la reconduction de Kevin PLAZZA, pas pour un nouveau contrat PEC. Fabrice RODDIER indique que nous aurions la possibilité de recruter une personne en CDD sans aide mais seulement pour 4 mois par rapport aux crédits disponibles qui s'élèvent à environ 5 400 €.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAU – 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAU est excusée.

Compte-rendu de Monique DURAND – 4^{ème} Adjoint :

Monique DURAND est excusée.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Lydie TOTAIN indique qu'elle participera à une réunion de la commission cohésion sociale RLV le 9 juin prochain.

Elle indique par ailleurs, que RLV met en place une opération solidaire de collecte de téléphones portables usagés et que la commune doit faire part de son intérêt pour l'opération avant le 16 mai prochain. Les membres du Conseil Municipal acceptent que la commune participe à ce dispositif.

Gérard COULAUD explique qu'il a participé à l'Assemblée Générale de l'association des haies du Puy-de-Dôme, le 20 avril dernier.

Il participera à la commission économie et attractivité de RLV le 1^{er} juin prochain.

Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Pas de question déposée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 21h40.

Baptiste BARDET		Nicolas GENDRE	
Delphine BARGIBAUX <i>Pouvoir à Grégory VILLAFRANCA</i>		Monique GORCE	
Thierry BASSEUX <i>Pouvoir à Patrick TURLAN</i>		Alain MAUBLANT <i>Pouvoir à Monique GORCE</i>	
Christian BLANCHARD		Christophe MENDES	
Gérard COULAUD		Fabrice RODDIER	
Monique DURAND <i>Pouvoir à Christian BLANCHARD</i>		Lydie TÔTAIN	
Hassan FENEYROL <i>Pouvoir à Christophe MENDES</i>		Patrick TURLAN	
Grégory VILLAFRANCA			